

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 1^{er} OCTOBRE 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-131

OBJET : Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux en domaine privé de mise en conformité de l'assainissement collectif. Autorisation donnée au Président à signer la convention.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	22
Absents	10

Votants	80
Abstention	0
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CAEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Sabine CHABOT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, Florence CROCHETON représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Sergine LEFIEF, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Eric BENSOUSSAN, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents : Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Sylvain DROUVILLE, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

OBJET : Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux en domaine privé de mise en conformité de l'assainissement collectif. Autorisation donnée au Président à signer la convention.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 213-32-I du code de l'environnement,

VU le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU le projet de convention de mandat de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie avec des organismes publics,

VU les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

CONSIDERANT que le Territoire Paris Est Marne & Bois s'engage à s'assurer, au nom de l'agence de l'eau Seine Normandie et pour le compte du propriétaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de création et d'assainissement collectif de l'habitation, par la mise en place d'une installation conforme au règlement sanitaires et d'assainissement en vigueur,

VU le projet de convention qui définit les conditions techniques et financières de réalisation des travaux de branchement au réseau d'assainissement collectif et organise ainsi les relations entre la collectivité et les prestataires qu'elle a choisi (bureau d'études, entreprises...) d'une part, et le propriétaire d'autre part, afin d'éviter tout risque de contentieux avant, pendant et après les travaux,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de mandat de de maîtrise d'ouvrage à conclure avec les particuliers,

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention de mandat ainsi que tous actes s'y rapportant, notamment tout avenant éventuel le Président ou son conseiller délégué à signer la convention de Mandat.

ARTICLE 3 :

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes sont affectées au Budget du Territoire.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191001-DEL19-131-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Le Président

Jacques JP MARTIN



La présente délibération publiée le 07/10/2019
est exécutoire à la date du 07/10/2019
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 07/10/2019.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191001-DEL19-131-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019

